



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Feuille de route nutrition pour l'action de la France à l'international

Question écrite n° 3111

### Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur « la feuille de route nutrition » pour l'action de la France à l'international 2016-2020 nommée « Améliorer la nutrition des populations vulnérables ». En lançant cette feuille de route, la France s'est engagée à intensifier son action dans un contexte de crise humanitaire provoquée par les 4 pré-famines frappant le Yémen, la Somalie, le Soudan du Sud et le Nigeria. Cette feuille de route vise à améliorer, d'ici à 2020, la prise en compte par la France de la nutrition dans les programmes de stratégie humanitaire et de développement. Ce document a été réalisé en 2016 en concertation avec les acteurs français impliqués dans ce domaine. Il a été ensuite adopté en mars 2017 mais ne s'accompagne pour l'heure d'aucune mise en œuvre et d'aucun engagement financier. Elle lui demande s'il a d'ores et déjà des indications quant à l'impact de ces famines sur la venue de migrants en Europe. En complément, elle attire son attention sur les 20 millions de personnes confrontées à la faim dans ces 4 pays qui risquent de faire le choix de l'exil et prendre le risque de traverser la méditerranée au péril de leurs vies. Enfin, elle lui demande de lui indiquer si les fonds qu'envisageait d'allouer le gouvernement précédent pour la mise en œuvre de cette feuille de route seront pris en compte.

### Texte de la réponse

La nutrition est inscrite comme l'une des priorités de la politique de développement de la France. Dans ce cadre, la feuille de route pour la nutrition, document stratégique couvrant la période 2016-2020, identifie des axes d'intervention spécifiques et priorise la lutte contre la sous nutrition dans les pays les plus affectés. Elle concentre l'action française en nutrition sur 8 pays prioritaires : Burkina Faso, Cameroun, Laos, Madagascar, Mali, Niger, République centrafricaine, Tchad. La feuille de route a été actée en comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) fin 2016. Sa mise en œuvre est en cours. Elle se décline de plusieurs manières. D'abord par un effort accru pour s'attaquer aux causes multisectorielles de la malnutrition (santé, agriculture, éducation) afin d'obtenir des résultats durables. Les projets ayant un impact sur les causes de la malnutrition (dits "projets sensibles à la nutrition") représentent environ 84 % du volume global des projets nutrition financés par la France. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères travaille ensuite à promouvoir une collaboration accrue et une meilleure prise en compte de la nutrition par les différents acteurs français et internationaux, et se mobilise sur le sujet dans les enceintes multilatérales à travers différentes actions (G7/G20, Nations unies, Comité pour la sécurité alimentaire, OCDE etc.). Le MEAE œuvre également pour favoriser l'intégration de la nutrition dans les politiques des pays cibles de la feuille de route, principalement à travers un engagement soutenu au mouvement Scaling Up Nutrition à travers notamment le réseau des bailleurs. La mise en œuvre, engagée depuis 2016, fera l'objet d'un premier rapport public de redevabilité en 2018. Le CICID du 8 février dernier a de plus clairement réitéré l'importance de la mise en œuvre de la feuille de route. Pour 2018, entres autres actions, il est prévu d'allouer la moitié de l'aide alimentaire programmée (AAP) à des projets ayant un impact sur la nutrition. La France renforce également cette année son action sur la nutrition à travers les actions de santé (fonds Muskoka notamment). L'AFD démarre par ailleurs un projet d'ampleur multi pays sur la lutte contre la malnutrition dans la zone du Sahel, particulièrement touchée. Concernant les flux

migratoires engendrés par ces famines, c'est en répondant à la crise alimentaire mais aussi aux facteurs qui la déterminent, liés en grande partie aux conflits et au changement climatique pour les 4 pays mentionnés, que le MEAE envisage la diminution de ces flux. Concernant ces 4 pays touchés en 2017 par des famines ou pré-famines, la France apporte une réponse plurielle : l'action française s'organise autour de plusieurs canaux, selon le continuum urgence-développement. La France apporte une réponse d'urgence, notamment à travers les organisations internationales et les programmes de l'Union européenne. A titre bilatéral, sur le court et moyen terme, la France mobilise l'AAP pour renforcer la résilience des populations et lutter contre la malnutrition. Le CICID a acté une augmentation de l'aide humanitaire française pour atteindre le montant de 500 M€ à l'horizon 2022. Ce montant permettra de renforcer encore l'appui aux populations touchées par les crises alimentaires et nutritionnelles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Céline Calvez](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3111

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 novembre 2017](#), page 5671

**Réponse publiée au JO le :** [5 juin 2018](#), page 4807